

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05197 Numéro SIREN : 753 610 344 Nom ou dénomination : 5 FRUITS ET LEGUMES

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 2744

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le 01/01/2022	et clos le 31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) ☐ her la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse d'usage :
FRUITS ET LEGUMES 37 RUE DU PROGRES 93200 ST DENIS	37 RUE DU PROGRES 93200 ST DENIS
SIRET : 7546034400033	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	VENTE DE FRUITS ET LEGUMES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
--------------------	----------------------------	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
			PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :
Nom et adresse du conseil :
Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :
Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA
Date : 09/09/2023 Lieu : SAINT DENIS Qualité : le gerant Nom du signataire : M. AOUCHICHE Mohamed

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2022)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES															
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e									
						f									
						g									
						h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j									
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)									
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées									
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dus		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
						Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements			
1		2		3		4		5		6		7		8	
J DIVERS															
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION															
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)													
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %									
M.V.L.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
M.V.L.T imputée sur les P.V.L.T de l'exercice															
M.V.L.T réalisée au cours de l'exercice															
M.V.L.T restant à reporter															
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise 5 FRUITS ET LEGUMES										Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 37 B RUE DU PROGRES 93200 ST DENIS												
SIREN 7 5 3 6 1 0 3 4 4												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2		
										Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 2		
ACTIF										Brut 1		
										Amortissements-Provisions 2		
										Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Fonds commercial *									010	012	
	Immobilisations incorporelles Autres *									014	016	
	Immobilisations corporelles *									028	030	
	Immobilisations financières * (1)									040	042	
	Total I (5)									044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050	052
		Marchandises *									060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes									064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068	070
		Autres* (3)									072	074
	Valeurs mobilières de placement									080	082	
	Disponibilités									084	086	
	Charges constatées d'avance*									092	094	
Total II									096	098		
Total général (I + II)										110	112	
PASSIF												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120	120	
	Écarts de réévaluation									124	124	
	Réserve légale									126	126	
	Réserves réglementées*									130	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)									132	132	
	Report à nouveau									134	134	
	Résultat de l'exercice									136	136	
	Provisions réglementées									140	140	
	Total I									142	142	
Provisions pour risques et charges									Total II	154	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)									172	172	
	Produits constatés d'avance									174	174	
	Total III									176	176	
Total général (I + II + III)										180	180	
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193									(4)	Dont dettes à plus d'un an 195
	(2)	Dont créances à plus d'un an 197									(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs 199									(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.												

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 5 FRUITS ET LEGUMES		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	170 922	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	170 922	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	62 137	
	Variation de stock (marchandises)*			236	729	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	13 417	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 654	244	1 654	
	Rémunérations du personnel*			250	83 035	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 702	
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	164 675	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 247	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				294	364	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	7 884	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 884	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	
	Dont divers			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	
	Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1	352
				Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 62 108 dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1	370	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : 5 FRUITS ET LEGUMES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450	6 510	452		454		456	6 510	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	9 621	482		484		486	9 621	
TOTAL		490	16 131	492		494		496	16 131	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 510	542		544		546	6 510
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	6 510	572		574		576	6 510

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% π	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise : 5 FRUITS ET LEGUMES								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681		683						
Autres immob incorporelles		700		705						
Terrains		710		715						
Constructions		720		725						
Inst. techniques mat. et outillage		730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745						
Matériel de transport		750		755						
Autres immobilisations corporelles		760		765						
TOTAL		770		775						
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2										
3										
4										
5										
6										
7										
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780								
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	62 108					
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés				983	7 884					
Déficits reportables				984	54 224					
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870	54 224					
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD2022

Designation de l'entreprise : 5 FRUITS ET LEGUMES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	4	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	170 922	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	170 922
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	62 933	
Variation négative des stocks	145	729	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	4 850	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	7 771	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	76 284
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 94 638
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	94 638
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012022
	160	au	31122022
Date de cessation	186		

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 7 5 3 6 1 0 3 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5 FRUITS ET LEGUMES

ADRESSE (voie) 37 B RUE DU PROGRES

CODE POSTAL 93200

VILLE ST DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 7 5 3 6 1 0 3 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 5 FRUITS ET LEGUMES

ADRESSE (voie) 37 B RUE DU PROGRES

CODE POSTAL 93200 VILLE ST DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

5 FRUITS ET LEGUMES SARL
PV AGO COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE : 31/12/2022

5 FRUITS ET LEGUMES SARL
37 B RUE DU PROGRES
93200 ST DENIS
N° DE SIRET : 75361034400032
CODE APE : 4781Z

Procès-verbal d'assemblée générale Ordinaire

L'an deux mille vingt -trois le trente juin, à neuf heures, les associés de la société 5 FRUITS ET LEGUMES SARL société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros, se sont réunis au siège social 37 B rue du progrès st Denis 93200 en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents :

Monsieur AOUCHICHE RACHID 2625 00 euros, 35 parts.

Monsieur. AOUCHICHE MOHAMED 2625.00 euros 35 parts.

Monsieur DANI ZOUHIR 2250.00 euros 30 parts.

Représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts;

L'assemblée est présidée par M. Khaled BRAHMI, Le gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation;
- 2° les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;
- 3° le rapport de gestion du gérant;
- 4° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;
- 5° les comptes annuels.

La lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivant à l'ordre du jour :



5 FRUITS ET LEGUMES SARL

PV AGO COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE : 31/12/2022

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.
- Approbation de ces comptes et rapports de gestion.
- Affectation des résultats de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;
- ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice du 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 7884.00 euros.

Elle décide de reporter à nouveau.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 :00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

A Le Raincy, Le : 30/06/2023

Le gérant :

M. Khaled BRAHMI

